

Image not found or type unknown



Après porte plainte pour ne pas présenter d'enfant

Par mychaurenes, le **22/07/2013** à **18:55**

Bonjour . J'ai déposé une plainte parce que mon ex conjoint qui ne présente pas d'enfant comme la décision du juge familial. En plus, il ne s'est pas occupé de ma fille. Est-ce que j'ai le droit de garder ma fille jusqu'à la nouvelle décision ? Merci